



Paris, le 10 octobre 2012

Communiqué

Groupe
écologiste

Création d'un centre de coopération policière au Brésil **La lutte contre l'orpaillage illégal est un préalable**

Le Sénat s'est prononcé hier, en fin de journée, sur le projet de loi « autorisant **l'approbation du protocole additionnel** à l'accord de partenariat et de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du **Brésil**, relatif à la création d'un centre de **coopération policière** ».

Si la question **sécuritaire** constitue un **enjeu majeur des relations bilatérales** franco-brésiliennes, le groupe écologiste du Sénat estime que la coopération transfrontalière dans ce domaine ne pourra pas être pleinement mise en œuvre **sans la ratification par le Brésil d'un accord relatif à la lutte contre l'orpaillage illégal**. Cet accord signé à Rio de Janeiro le 23 décembre 2008, a été ratifié par la France, mais toujours pas par le Brésil, ce que regrettent les sénatrices et sénateurs écologistes.

Une vaste zone transfrontalière de 730 km avec la Guyane se trouve être le théâtre d'une délinquance et d'une criminalité, en grande partie liées à l'exploitation aurifère clandestine. Pratiqué en grande majorité par les « *garimpeiros* », Brésiliens issus de l'Amapa, l'orpaillage illégal a des **conséquences environnementales et humaines dramatiques**.

Par conséquent les sénatrices et sénateurs écologistes ont décidé de ne pas voter le texte relatif à la création d'un centre de coopération policière qui leur été soumis.

En s'abstenant, lors du vote en séance publique de ce texte, la sénatrice Kalliopi ANGO ELA souhaitait « *manifester son soutien aux Guyanais et à la lutte contre l'orpaillage clandestin* ». Elle estime nécessaire que son groupe « *pose comme préalable à toute poursuite de la coopération policière, le fait que l'Etat brésilien manifeste clairement sa volonté de lutter efficacement contre l'exploitation aurifère illégale, en ratifiant l'accord de Rio de 2008.* »

Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, la sénatrice représentant les Français établis hors de France, « *salue toutefois les nombreuses initiatives menées par cette commission pour inciter le Brésil à respecter ses engagements internationaux et à ratifier cet accord* »

La sénatrice Marie Christine BLANDIN tient à rappeler que « *l'orpaillage sauvage, au-delà d'une grave dégradation de l'environnement, des rivières, de la forêt, s'accompagne également d'insécurité pour les populations de la région* ». Les risques pour la santé publique sont également importants, car « *bien souvent les populations Amérindiennes sont retenues contre leur gré en tant que main-d'œuvre peu chère et menacées par des épidémies de grippe et par des formes résistantes de paludisme* », souligne la sénatrice écologiste du Nord.